



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

A une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 8 juillet 2020 à 19h, en la salle du Conseil, sise au 1295, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément au code municipal, sont présents mesdames les conseillères, Luce Baillargeon, Jennifer Pearson-Millar et Nancy Deschênes et messieurs les conseillers, Simon Legault et Marcel Ladouceur, formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général/secrétaire-trésorier, est également présent.

Monsieur le conseiller, Louis Demers, est absent.

Il y a 2 personnes qui assistent à cette séance du conseil.

Conformément au décret du 13 mars 2020 du gouvernement du Québec et à l'ordonnance du premier ministre François Legault, suivi de l'arrêté 2020-049 en date du 4 juillet 2020, la présente assemblée étant par vidéoconférence en permettant à toutes les personnes d'y assister par l'application Zoom.

#### **Ouverture de la séance extraordinaire du 8 juillet 2020 -1**

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 19 h 04 après avoir constaté le quorum.

---

#### **2020-07- 211 : Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire – 2**

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette séance extraordinaire.

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Approbation nouveau chemin privé : lot 6 267 610 et lot 6 267 613
4. Odonyme lots 6 267 610 et 6 267 613
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller.

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

**ET IL EST RÉSOLU** que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2020 à 19h, tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**Adoptée à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

### **2020-07-213 : Approbation nouveau chemin privé : lots 6 267 610 et 6 267 613- 3**

**CONSIDÉRANT** la construction d'un nouveau chemin constitué des lots 6 267 610 et 6 267 613 au cadastre officiel du Québec.

**CONSIDÉRANT** les droits acquis de par le règlement 2013-526 sur la construction des chemins publics et privés de la Municipalité de Lac-Supérieur.

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'un plan image initiale préparée par madame Isabelle Labelle, arpenteuse-géomètre, le 14 avril 2010.

**CONSIDÉRANT**, l'acceptation du plan image par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 juillet 2010.

**CONSIDÉRANT** le rapport d'inspection par monsieur Stéphane Paradis, directeur des travaux publics en date du 22 juin 2020 établissant la conformité du chemin.

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par madame Nancy Deschênes, conseillère

Appuyé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

**ET IL EST RÉSOLU** d'approuver le chemin constitué des lots 6 267 610 et 6 267 613 au cadastre officiel du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

---

### **2020-07-214: Odonyme lots 6 267 610 et 6 267 613- 4**

**CONSIDÉRANT** l'approbation du chemin privé constitué des lots 6 267 610 et 6 267 643 au cadastre du Québec par la résolution 2020-07-2014;

**CONSIDÉRANT** conformément la politique ADM-CHE-2010-01;

**CONSIDÉRANT** trois propositions du propriétaire du chemin, à savoir :

Chemin du Goujon,  
Chemin du Maskinongé  
Montée du Saumon

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par monsieur Simon Legault, conseiller

Appuyé par madame Jennifer Pearson-Millar

**ET IL EST RÉSOLU** que le conseil désigne le chemin privé comme étant le « chemin du Goujon »;

**Adoptée à l'unanimité**

---

### **Période de questions- 5**

---

### **2020-07-215: Levée de la séance extraordinaire – 6**

Il est

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ** la séance extraordinaire est levée. Il est 19 h 10.



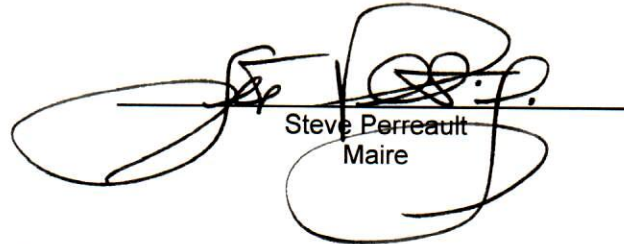
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

Adoptée à l'unanimité

---

  
Sylvain Michaudville  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

  
Steve Perreault  
Maire

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Sylvain Michaudville, Directeur général/secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

  
Sylvain Michaudville  
Directeur général/secrétaire-trésorier